LA RÉUNION

ENTREPRISES
SOUTIEN APRÈS LE CYCLONE GARANCE

UN **FINANCEMENT** SPÉCIFIQUE POUR **FORMER VOS SALARIÉS**

ENTREPRISES
SOUTIEN APRÈS LE CYCLONE GARANCE

Qu'est-ce que c'est ?

Pour permettre un soutien à ses bénéficiaires après le cyclone GARANCE, Opco EP, sous l'impulsion de son Conseil d'administration, dédie une enveloppe spécifique à destination des entreprises réunionnaises se déclarant en difficultés matérielles ou économiques à la suite du cyclone. Elle vise à soutenir l'adaptation et la montée en compétences de leurs salariés dans le cadre de la reconstruction du territoire.

1 Bénéficiaires

Entreprises implantées à La Réunion, dont les salariés sont basés sur l'île, relevant du champ d'intervention d'Opco EP, sans critère de taille, se déclarant en difficulté (sinistre déclaré, baisse d'activité lié au Cyclone, ou APLD) entre le 01/03/2025 et le 31/12/2025.

2 Avantages

- Soutenir la reconstruction du territoire ;
- Élever les compétences des salariés.

3 Formations éligibles et financement

Pour tout type de formation, à l'exception des formations obligatoires, **Opco EP prend en charge les coûts pédagogiques*, auxquels s'ajoute un forfait de 12€/h HT de participation au titre des salaires****.

- Plafond de 2 500€ coût jour, et 350€ par jour par stagiaire ;
- Formations dispensées par un prestataire de formation externe, référencé Qualiopi ;
- Parcours de formation de 7h minimum ;
- Date de formation entre le 01/03/2025 et le 31/12/2025.

* Dans la limite des fonds disponibles et dans la limite d'un plafond de 5 000 € par SIREN.
** formation suivie sur le temps de travail.

À noter :
30/11/2025 : Date limite de dépôt de votre demande sur : **messervicesenligne.opcoep.fr**

4 Démarches

Votre conseiller Opco EP vous accompagne de l'identification de votre besoin en formation jusqu'au dépôt de votre demande de financement.

1. **Contactez votre conseiller Opco EP** pour un rendez-vous préalable : **opcoep.fr/mon-conseiller**.
2. **Connectez-vous sur votre espace dédié** "Mes services en Ligne" : **messervicesenligne.opcoep.fr**. Vous n'avez pas encore de compte ? Inscrivez-vous ou contactez-nous au 09 70 838 837 (appel non surtaxé).

À noter :
Sélectionnez le code projet « RE PLAN URGENCE GARANCE »

3. **Pièces constitutives du dossier :**
   - La fiche « synthèse de rendez-vous » transmise signée par votre conseiller ;
   - Le programme de formation détaillé ;
   - La copie du devis ou de la convention de formation.

Pour en bénéficier, prenez contact avec votre conseiller : opcoep.fr/mon-conseiller

Plus d'informations : **opcoep.fr**

OPCO EP
Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité

Opco EP - Entreprises soutien après le cyclone garance - Entreprise - La Réunion - 30/04/2025 - Crédits photo : Fotolia